

GOVERNANCE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Contribution issue des débats du séminaire fédéral organisé le 11 octobre 2014

Aménagement, logement, développement économique trois priorités, à mettre pleinement en œuvre dans le cadre une **gouvernance clarifiée et simplifiée**, voici l'objectif de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), portée par la ministre de la décentralisation, Marylise LEBRANCHU.

Cette mise en mouvement est engagée avec la Métropole du Grand Paris.

Mesurons le **chemin parcouru** depuis le vote de la loi MAPTAM au Parlement il y a un an (27 janvier 2014). Il appartiendra au gouvernement et au parlement de décider des évolutions à venir pour l'article 12.

Depuis juin, nous travaillons dans le cadre de la mission de préfiguration, pour dessiner plus précisément des solutions adaptées. Aujourd'hui plus personne ne remet en cause la nécessité de la création d'une métropole sous la forme d'un EPCI à fiscalité propre et sa date de création au 1^{er} janvier 2016. La métropole sera bien dotée de compétences importantes au service des franciliens (logement, urbanisme, développement économique, environnement).

Pour autant, des divergences demeurent à propos de la métropole et de son organisation. Dans le cadre de la révision de l'article 12 de la loi MAPTAM qui est nécessaire, certains dispositifs restent perfectibles ou encore à trancher.

Nous socialistes des Hauts-de-Seine, la métropole que nous souhaitons, c'est une métropole avec des compétences fortes et lisibles pour les habitants. Comme cela était prévu dans la loi, la métropole doit conserver une compétence forte en matière d'urbanisme afin de mettre fin à l'aménagement déséquilibré de la métropole.

C'est une métropole avec un périmètre qui corresponde à la zone dense d'habitation, permettant une cohérence territoriale et des besoins. Une réflexion reste nécessaire à l'intégration des secteurs aéroportuaires situés aux portes de la métropole.

C'est une métropole avec une capacité fiscale forte, pour lui donner une réelle capacité d'action mais aussi pour permettre une réelle péréquation entre les territoires.

C'est une métropole constitué de conseils de territoires autonome juridiquement. Ils auront un rôle de proximité et de mise en œuvre de la stratégie de développement pensée à l'échelle métropolitaine.

Les habitants du Grand Paris comme de la région ne **comprendraient pas la création d'un échelon supplémentaire**, alors que cette réforme vise la simplification que les habitants et les acteurs socio-économiques nous réclament. C'est pourquoi il nous faut dès aujourd'hui envisager la suppression des conseils généraux de Paris et de petite couronne.

Nous partageons une volonté forte : que la **Métropole dispose d'un véritable instrument de soutien à l'investissement**. C'est un signal important pour un développement solidaire de l'ensemble des territoires qui la composent.

La Métropole du Grand Paris est l'expression d'une ambition forte : celle des **élus et des responsables publics, mais aussi des citoyens et des entreprises.**

Mais d'abord cette ambition, c'est celle des **habitants** qui sont une force incomparable dans la réussite de ce projet, et qui évidemment attendent aussi une amélioration de leur vie quotidienne, même si beaucoup a déjà été engagé, notamment grâce à la Région.

Aujourd'hui, face aux conservatismes, face à la droite revancharde qui ne veut entendre parler ni de solidarité entre les territoires, ni de réelles solutions pour résoudre la crise du logement. Il nous faut construire un Grand Paris des avancées concrètes et cohérentes, pour les transports, le logement, la stratégie économique, et les institutions.

Il est temps de passer des promesses à la concrétisation. Les projets doivent maintenant sortir de terre.